



Autorisation pour le déplacement des meubles dans le parking

Par **EvaVero**, le **27/08/2015** à **18:13**

Bonjour Maitre,

Mon époux a déplacé les meubles qu'il veut m'octroyer dans notre box depuis le 9 mai dernier.

Me semble-t-il qu'il faut qu'il ait mon autorisation ? Est ce que le box est considéré comme faisant partie du domicile conjugal ?

Mon époux habite 120 m2 et les meubles qu'il veut m'octroyer ne gênent en aucune façon dans l'appartement où ils avaient chacun leur place bien définie.

Merci beaucoup.

Bonne journée.

Bien à vous.